



## VÉRITÉS SUR LE «TRAITÉ DE LA TAFNA»

Dans son numéro du 27 juillet 2020, *Le Quotidien d'Oran* a publié un excellent article de Chamyl Boutaleb, Docteur d'État en Médecine, écrivain, conférencier et chercheur en Histoire dans les Archives ottomanes (Istanbul). Président de la Fondation «Émir Abd El-Kader». Descendant direct de l'Émir Abd El-Kader (5ème génération) ... et vice-Président de l'Association supranationale et confédérale «Pour l'Union des Méditerranéens».

\*\*\*\*\*

En 1838, se tint un procès à Perpignan : Scandales, « affaires », escroquerie, malversations, concussion, pots-de-vin, avantages indus, combines, malhonnêteté, tentative de corruption de fonctionnaires publics et, plus grave encore, tentative de soulèvement contre l'autorité royale, tels sont les innombrables chefs d'accusations qui ont entouré, avant et après, ce qu'on a communément appelé le 'Traité de la Tafna' composé d'un texte « officiel » et de cinq textes aux clauses secrètes.

Cette affaire qui a commencé en avril 1837 (quelques semaines avant la rencontre entre Bugeaud et l'Émir Abd El-Kader, à Rachgoun) a impliqué le général Brossard, gouverneur d'Oran, et le général Bugeaud. D'une simple affaire commerciale (qui en fait n'était qu'une supercherie) ayant débuté en Juillet 1836, de fil en aiguille, elle aura de graves rebondissements. Le général Brossard sera mis aux arrêts forcés et envoyé à Perpignan, où il comparut en août et septembre 1838 devant le Conseil de guerre ; pour sauver sa tête de l'échafaud, il entraînera Bugeaud, son accusateur. En effet, avant la rencontre de Rachgoun, Bugeaud émettra des clauses secrètes entre lui et l'Émir, à l'avantage exclusif et personnel du général. Marcel Emerit, dans son Tome IV-p.138, écrira dans «l'Algérie à l'époque d'Abd El-Kader» qu'« il (Bugeaud) a mis en balance ses intérêts personnels et cherché dans les clauses d'une convention militaire des moyens d'influence locale et de réélection ».

Déprimé et très agacé à la fois, Bugeaud écrira le 15 Septembre 1838 au général de Castellane (« Campagnes d'Afrique », 1835-1848. Plon. 1898-p.134) « Vous devez croire que j'ai été, et que je suis encore bien malheureux de tout cela. C'est un cruel événement que j'ai subi là... il faudrait également faire assigner le colonel Maussion (chef d'état-major à Oran), Perrau (chef de bataillon du génie), Guerbe (chef d'escadron, major de la place d'Alger) ». Le général Brossard sera condamné à six mois de détention, et à la dégradation. Après cassation, pour « vice de forme », il sera finalement acquitté et mis à la retraite. Bugeaud sortira indemne de ce procès. Le commandant Ménoville, chargé de mission de Bugeaud se suicidera après avoir tué Zaccar, son interprète (Marcel. Emerit : « l'Algérie à l'époque d'Abd-El-Kader », p.145). Enfin, Bugeaud sera nommé Gouverneur Général de l'Algérie, le 22 Février 1841. Il mourra du choléra en 1849.

Tout le monde sait que les « traités » (même ceux scellés entre les parties en conflit et ratifiés par leurs États) sont conclus pour être... rompus tôt ou tard, pour quelque motif que ce soit. Ce que la France coloniale (et ses thuriféraires d'ici et de là-bas) a appelé communément « *Traité de la Tafna* », n'était en réalité qu'une trêve demandée expressément par le Général Bugeaud. Rappelons que le général Desmichels, après avoir subi un blocus insoutenable de la part des troupes de l'Émir Abd El-Kader, avait demandé à ce dernier un « traité » (entendons une « trêve » comportant six clauses disposées sur deux colonnes, en arabe et en français), qui fut signé par les deux parties en conflit, le 26 Février 1834, jamais ratifié, puisque le général

Desmichels sera lamentablement remplacé par le général Trézel, lequel subira, le 28 Juin 1835, l'un des trois plus grands désastres des armées coloniales françaises en Algérie, à la Macta (près de 1.500 morts et disparus et 1.300 blessés du côté des colonnes Trézel sur un total engagé de près de 3.000 hommes (rapports militaires des généraux Trézel, Tatareau, Bugeaud, etc.. : Archives de France et Bibliothèque privée du Pr H. Sohbi).

Le 6 Juin 1836, le général Bugeaud débarquait à l'embouchure de la Tafna avec trois nouveaux régiments, et des instructions qui lui recommandaient de faire la paix avec Abd El-Kader, ou d'en finir avec lui. Bugeaud n'a pas pu faire la jonction avec Cavaignac, enfermé à Tlemcen qui « *achetait des chats à 40 francs pièce, pour en faire le menu de son diner* » (In : C.-H. Churchill, « La vie d'Abd-El-Kader », p.119). Bugeaud tentera une négociation avec 6 propositions comme base d'accords. L'Émir demandera le Tittery. Un nouveau texte en 5 articles fut proposé par Bugeaud à l'Émir qui se trouvait à Médéa, où il avait déjà ouvert des négociations avec le général Damrémont, nouveau Gouverneur général de l'Algérie. Le ministère de la guerre décida que seul Bugeaud avait latitude à négocier avec l'Émir, lequel enverra, le 12 mai 1837, un texte avec 11 propositions. Quant à l'article 1 « l'Émir ne reconnaît la souveraineté de la France que sur 1/3 très restreint du territoire algérien, puisque les 2/3 restants l'étaient sous son autorité. « *L'État algérien a été consacré le jour de la Tafna* », telle a été la réponse de Ferhat Abbas à Girod, lors d'une session à l'Assemblée Nationale qui prétendait que « *l'Algérie n'a jamais été un État* ».

Le 30 mai 1837, un «*Traité*» en 15 articles a été convenu entre le lieutenant Général Bugeaud, commandant à Oran et l'Émir Abd El-Kader (le sceau de l'Émir sous le texte en arabe et le sceau de Bugeaud sous le texte français). Jamais Abd El-Kader n'avait songé reconnaître la souveraineté de la France. Dans l'article premier auquel avait souscrit l'Émir en arabe, il reconnaît « *qu'il y a un sultan français et qu'il est grand* ». Différence de taille que les ennemis de l'Émir et de l'Algérie occultent. L'Émir avait une armée organisée et structurée, une justice, une diplomatie efficace, une monnaie, des sceaux et maintenant les limites de l'État algérien dans le sens le plus moderne du terme qu'il va essayer de fonder « *laborieusement, patiemment, depuis si longtemps* ».

Lors de l'entrevue du 30 mai à Rachgoun, Bugeaud demanda à l'Émir s'il avait ordonné de rétablir les relations commerciales avec Alger et autour des villes ; l'Émir lui répondit : « *Je le ferai lorsque vous m'aurez mis en possession de Tlemcen* ». Bugeaud ne pouvait le faire avant que le «*Traité*» n'ait été approuvé par le Roi. L'Émir venait de comprendre que Bugeaud n'avait pas le pouvoir de traiter. L'Émir poursuivra l'entrevue et dira à Bugeaud : « *Si vous ne me rendez pas Tlemcen, conformément, aux stipulations du «*Traité*», ce ne sera guère qu'une trêve* » (In : C.-H. Churchill, « La vie d'Abd-El-Kader », p.135). Il clôturera en disant ceci à Bugeaud : « *La vague se soulève-t-elle quand l'oiseau l'effleure de son aile ? C'est l'image de votre passage en Afrique... Vous y resterez un siècle, deux ou trois mais vous partirez* ».

«*Traité*» ou «*Trêve*», le Duc d'Orléans et le Maréchal Valée ne s'y conformeront pas (traversée des «*portes de Fer*» sans l'autorisation de l'Émir); et le 18 Novembre 1839, l'Émir déclare officiellement la guerre aux Français par une lettre au Maréchal Valée (2 Ramadhan 1255).

La reprise des hostilités s'étalera jusqu'au 23 Décembre 1847 par la «*Convention du palmier*», arbre toujours témoin à Sidi Taher (entre la colonne Montagnac et Sidi Brahim, près de Ghazaouet), sous lequel sera approuvé «*l'armistice*» après l'acceptation des conditions posées par l'Émir à Lamoricière et ratifiée, le lendemain, à Djemaa-Ghazaouet par Daumale, fils du Roi de France et gouverneur général (la lettre manuscrite de l'Émir portant estampille «*archives françaises «*Chillon*»* a été publiée dans mon livre «*23 décembre 1847, Abd-El-Kader face au Parjure français*» (éd. Dahlab). Dans la lettre manuscrite de l'Émir, celui-ci remercie Lamoricière de lui avoir envoyé son épée et le cachet du commandant Bazaine. L'Émir n'a donc jamais déposé ses armes devant qui que ce soit. Le 24 décembre l'Émir remettra seulement son cheval «*Eddahmam*» à Daumale avant d'embarquer sur le «*Solon*» vers... son destin.

L'armistice n'est qu'«*un arrêt provisoire des hostilités, convenu par les belligérants*». La guerre s'est

poursuivie en plusieurs étapes : les insurrections avec les « mouls essaâ » (Bou Maâza et son lieutenant Bou Beghla, Bou Aoud, Bou Hmar, Bou Hmara), les « Ouled Sidi Cheikh (1864), Cheikh Mohammed El Mokrani et Cheikh Ahaddad (1871), Lalla Fadhma N'Soumeur, Cheikh Bouâmama (1878-1880), le mouvement national (Émir Khaled à partir de 1912), la Glorieuse Révolution du 1er Novembre 1954 qui aboutira à l'Indépendance de l'Algérie, le 5 Juillet 1962.

Pour terminer, je ne peux pas m'empêcher de remettre les pendules à l'heure » pour dire qui a été l'ennemi de qui et rappeler ce que le Prince Louis-Napoléon Bonaparte a écrit le 16 Octobre 1852 : « *Abd El-Kader... depuis longtemps votre captivité me cause un réel chagrin. Elle me rappelait, sans cesse, que le gouvernement qui m'a précédé n'avait pas rempli ses engagements à l'égard d'un ennemi malheureux, et à mes yeux, il est humiliant pour une grande nation d'avoir assez peu de confiance en sa propre puissance pour renier ses promesses... Vous avez été l'ennemi de la France, mais néanmoins, je suis prêt à rendre justice à votre courage, à votre caractère et à votre résignation...* ».

\*\*\*\*\*

- Une petite modification sera utile pour le lecteur : Napoléon III n'était pas Prince, mais premier "Président de la République française», depuis 1848.

- D'autre part, avant 1830, le nord de l'Algérie actuelle (El Djazaïr) était un deylicat géré par trois beys (Oran, Alger, Constantine), en principe sous le protectorat turc, et le Sahara n'appartenait à aucun État.

